Altexa
Audit - Expertise comptable - Conseil

Guillaume BLANCHARD
Bernard DERANQUE
Michel FILOCHE
Laurent GODRET
Benoît LEROY
Jean-Pierre VOGEL
Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

ASSOCIATION GHN

GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

12, Avenue de la République
41600 LAMOTTE BEUVRON

R.C.S 785 307 323

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31/12/2017

ASSOCIATION GHN

GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

12, Avenue de la République
41600 LAMOTTE BEUVRON

R.C.S 785 307 323

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2017

GHN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2017

A l'Assemblée Générale de l'association,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GHN relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la sectorisation de l'activité de l'association. Nos tests n'ont pas révélé d'anomalie tant sur le plan la méthode analytique utilisée que sur les résultats obtenus pour l'activité fiscale et l'activité exonérée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

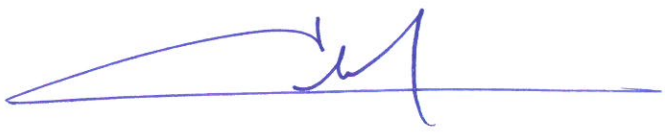
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le Mans, le 12 mars 2018
Le Commissaire aux comptes
SA ALTEXA



Laurent GODRET

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - ACTIF

GHN - GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017			01/01/2016 au 31/12/2016
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	54 521,58	46 712,99	7 808,59	13 215,20
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	418 456,90	181 947,61	236 509,29	245 950,69
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	271 688,36	224 338,15	47 350,21	61 572,24
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	2 400,00		2 400,00	
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	**747 066,84**	**452 998,75**	**294 068,09**	**320 738,13**
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 120,84
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	129 380,34	1 776,93	127 603,41	202 521,92
Autres	40 584,13		40 584,13	47 594,07
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 042 071,82		1 042 071,82	869 340,57
Charges constatées d'avance (3)	37 144,93		37 144,93	31 269,75
TOTAL (III)	**1 249 181,22**	**1 776,93**	**1 247 404,29**	**1 152 847,15**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**1 996 248,06**	**454 775,68**	**1 541 472,38**	**1 473 585,28**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 82 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

BILAN - PASSIF

GHN - GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	401 278,77	401 278,77
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	512 988,93	512 988,93
Report à nouveau	-39 591,66	-222 949,76
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	144 200,81	183 358,10
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	**1 018 876,85**	**874 676,04**
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 794,99	1 475,75
Emprunts et dettes financières divers (3)	7 000,00	7 000,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	659,60	810,50
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 859,69	38 982,72
Dettes fiscales et sociales	130 442,87	144 734,52
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 455,91	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	318 382,47	405 905,75
TOTAL (V)	**522 595,53**	**598 909,24**
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**1 541 472,38**	**1 473 585,28**

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

522 595,53 *598 909,24*

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 82 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

COMPTE DE RÉSULTAT

GHN - GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	618 304,62	632 546,65
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	12 794,36	31 724,82
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	27 352,97	23 694,00
Cotisations	483 450,00	440 700,00
Autres produits (hors cotisations)	517,72	237,77
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**1 142 419,67**	**1 128 903,24**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	303 564,34	304 242,28
Impôts, taxes et versements assimilés	19 641,54	15 284,85
Salaires et traitements	475 829,26	435 155,72
Charges sociales	171 619,63	167 350,83
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	32 796,64	34 697,69
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	565,43	1 003,00
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	168,76	1 678,01
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**1 004 185,60**	**959 412,38**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	**138 234,07**	**169 490,86**
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 660,99	4 541,15
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**3 660,99**	**4 541,15**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	**3 660,99**	**4 541,15**

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

COMPTE DE RÉSULTAT

GHN - GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 446,75	22 030,45
Sur opérations en capital	2 200,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**6 646,75**	**22 030,45**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		662,87
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		5 737,49
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		**6 400,36**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	**6 646,75**	**15 630,09**
Impôt sur les bénéfices	4 341,00	6 304,00
SOLDE INTERMÉDIAIRE	**144 200,81**	**183 358,10**
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	**1 152 727,41**	**1 155 474,84**
TOTAL DES CHARGES	**1 008 526,60**	**972 116,74**
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	**144 200,81**	**183 358,10**
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	**144 200,81**	**183 358,10**

** Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de *6 646,75* *15 630,09*

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

Annexes comptables

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	O		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS		NS	
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			NA
LES EFFECTIFS			NA
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			NA
COMMENTAIRE			NA

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 1 541 472,38 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 144 200,81 Euros.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, une sectorisation des activités lucratives a été mise en place au sein du GHN.

Une subvention versée par le fonds « équitation » est comprise dans les comptes pour un montant de 11 313 €.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le plan comptable spécifique aux associations est appliqué.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel du bureau et logiciel	3 à 5 ans

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens clans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires pour mettre l'actif en place et pour le placer en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue par la direction de l'entreprise.
Ces éléments ne font pas l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Honoraires du commissaire aux comptes Cabinet ALTEXA

Sur l'exercice 2017, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 9 348 € TTC.
Ils se décomposent de la manière suivante :

7 548 € TTC pour la certification des comptes 2016 ;
1 800 € TTC pour l'attestation de représentativité du GHN.

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

GHN - GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	53 243		1 279
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre		416 733		
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.		1 724		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers		209 122		
	Autres immos corporelles — Matériel de transport		21 266		
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique		61 244		2 448
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	710 089		2 448
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				2 400
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			2 400
		TOTAL GENERAL	763 332		6 127

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			54 522	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions — Sur sol propre				416 733	
	Constructions — Sur sol d'autrui					
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons				1 724	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers				209 122	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport			21 266		
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier			1 126	62 566	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		22 392	690 145	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				2 400	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL			2 400	
		TOTAL GENERAL		22 392	747 067	

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

GHN - GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	**TOTAL**				
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	40 028	6 685		46 713
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	170 782	9 441		180 224
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	1 724			1 724
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	174 201	7 246		181 448
	Matériel de transport	21 266		21 266	
	Mat. bureau et informatiq., mob.	34 593	9 424	1 126	42 891
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	402 566	26 111	22 392	406 286
	TOTAL GENERAL	**442 594**	**32 797**	**22 392**	**452 999**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	**TOTAL**							
A. Immob. incorpor.	**TOTAL**							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

GHN - GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		2 132	2 132	
	Autres créances clients		127 248	127 248	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	14 337	14 337	
		Taxe sur la valeur ajoutée	7 789	7 789	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		18 458	18 458	
	Charges constatées d'avance		37 145	37 145	
	TOTAUX		**207 109**	**207 109**	

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

GHN - GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	37 145
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**37 145**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	77 566
Autres créances	18 458
Disponibilités	
TOTAL	**96 024**

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tel. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

GHN - GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	401 278,77			401 278,77
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves	512 988,93			512 988,93
Report à nouveau	-222 949,76	183 358,10		-39 591,66
Résultat comptable de l'exercice antérieur	183 358,10	-183 358,10		
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	874 676,04			874 676,04

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

GHN - GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	2 795	2 795		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		7 000	7 000		
Fournisseurs & comptes rattachés		58 860	58 860		
Personnel & comptes rattachés		38 035	38 035		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		46 875	46 875		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	39 953	39 953		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	5 580	5 580		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		4 456	4 456		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		318 382	318 382		
TOTAUX		**521 936**	**521 936**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 79
e-mail : lemans@altexa.fr

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

GHN - GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	318 382
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**318 382**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 478
Dettes fiscales et sociales	66 429
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 456
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**90 363**

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 78
e-mail : lemans@altexa.fr

ASSOCIATION GHN

GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

12, Avenue de la République
41600 LAMOTTE BEUVRON

R.C.S 785 307 323

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31/12/2017

ASSOCIATION GHN

GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL
Siège social :
12 Avenue de la République
41600 LAMOTTE BEUVRON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2017

Aux Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Le Mans, le 12 mars 2018
Le Commissaire aux comptes
SA ALTEXA

Laurent GODRET